



2016-2020

Quels projets ?

Quels résultats ?

Piloté par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), et élaboré dans le cadre d'échanges en Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT), le Plan Régional Santé Travail (PRST) constitue la feuille de route en matière de santé au travail et traduit une ambition partagée entre l'État, les partenaires sociaux et les organismes de prévention, en vue de constituer un socle commun pour la promotion de la santé au travail en région Pays de la Loire. A l'instar du plan national dont il découle, le troisième plan lancé a couvert la période 2017-2020.

Fruit d'une forte mobilisation et d'une diversité de regards avec près de 80 acteurs régionaux de la prévention en entreprises - pouvoirs publics, organisme de prévention, services de santé au travail, partenaires sociaux, branches professionnelles, universitaires,... - le PRST 3 s'est organisé autour de 13 thèmes parmi lesquels des sujets classiques : chutes de hauteur, risque chimique, amiante, risques psychosociaux ou troubles musculo-squelettiques, voisinent avec de nouveaux enjeux tels que la qualité de vie au travail, le recueil et l'analyse de données en santé sécurité au travail, l'éolien en mer, ou l'attractivité du métier de médecin du travail.

Ce plan s'est construit autour d'un travail collaboratif, au sein d'une quinzaine de groupes avec comme guides, trois axes majeurs :

- donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention ;
- améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise ;
- renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des TPE-PME.

S'inscrivant dans une logique de réseaux, la PRST 3 a été décliné avec la volonté de diffuser les bonnes pratiques, d'informer et de former avec des supports innovants. Il a par ailleurs permis de mettre en visibilité les acteurs de la prévention en santé au travail, de consolider des annuaires de personnes compétentes et la création d'une bibliothèque de ressources documentaires, de supports pédagogiques ou de communication alimentée de vidéos d'animation et d'information, de magazines, ou autres kit de communication. Des actions d'information et de sensibilisation menées à travers des ciné-débats, des forums, des salons ou congrès professionnels, des rencontres locales auprès de TPE, ou de webinaires, ont permis de porter l'ensemble de ces outils. Outre ces actions de communication, une montée en compétences des entreprises, des élus et des salariés, a été rendue possible à l'aide de guides d'aide, d'études ou de formations, comme en attestent de nombreux témoignages de salariés et d'entreprises.

Le site internet PRST des Pays de la Loire www.prst-pdl.fr offre une belle vitrine de l'ensemble de ces actions dont certaines ont été identifiées comme « *phares* » au niveau national.

Le présent bilan synthétise par thématiques les travaux des différents groupes de travail.

Cet investissement et cette dynamique sont de véritables fondations sur lesquelles pourra reposer le prochain PRST 4, avec comme objectifs, une continuité dans l'action, un recentrage des groupes de travail, une ouverture plus large au travail participatif, et enfin, une volonté d'agir au service et au plus près des salariés, des représentants du personnel et des entreprises.

Sommaire

Évaluation des risques professionnels	page 04
Formation - Salarié Désigné Compétent	page 04
Troubles Musculo-Squelettiques	page 05
Risque chimique	page 06
Amiante	page 06
Prévention des chutes de hauteur	page 07
Prévention des risques psychosociaux	page 08
Qualité de Vie au Travail	page 08
Prévention de la désinsertion professionnelle	page 09
Offre de services aux TPE	page 09
Recueil de données en santé au travail	page 10
Attractivité du métier de médecin du travail	page 10
Eolien en Mer	page 10
Communication	page 11

Évaluation des risques professionnels

Les employeurs ont l'obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels mais ils se sentent parfois démunis pour le réaliser et n'en voient pas toujours l'intérêt. Or il s'agit d'un outil assez simple à mettre en place et surtout très utile pour gérer collectivement la prévention des risques au sein d'une entreprise : c'est un outil de performance.

Les entreprises de la région Pays de la Loire ont à disposition un outil pratique pour trouver un interlocuteur local qui pourra les accompagner dans cette démarche, sans coût supplémentaire. Ce [document](#) a deux entrées : par localisation géographique et par secteur professionnel. En quelques clics, l'entreprise quelle que soit sa taille ou son secteur, peut trouver une ressource proche d'elle et compétente.

Les employeurs qui ont fait la démarche d'évaluer les risques sont les meilleurs témoins de l'utilité de ce travail. La vidéothèque créée et mise à disposition dans le cadre du PRST3 permet d'entendre et de voir ce que des entreprises ligériennes comme les autres ont mis en place pour cette évaluation, comment ils ont abordé la démarche avec qui et surtout quels bénéfices ils en ont retiré.

Agroalimentaire, bâtiment, métallurgie, coiffure, restaurant, travaux publics, soins à domicile : [ce sont désormais 7 vidéos témoignages qui sont en ligne](#). Pour le secteur agricole, une coopérative agricole du Maine et Loire a également témoigné sur sa démarche de prévention. Découvrez le [témoignage des acteurs en prévention de l'entreprise Anjou Plants](#).

Une action expérimentale a été lancée en 2018 pour tenter de comprendre quelles actions et quels accompagnements sont les plus efficaces pour faire adhérer les entreprises à l'idée qu'évaluer les risques est une nécessité et surtout une opportunité pour dégager des points de performance pour chaque entreprise. Le secteur cible est un périmètre géographique interprofessionnel incluant les communes de Clisson (44), Gétigné (44), Boussay (44), Montaigu (85), Saint-Hilaire-de-Loulay (85), Cugand (85), La Bernardière (85), Sèvremoine (49). Un état des lieux a été réalisé en septembre 2018 afin de déterminer quelles entreprises ont déjà évalué leurs risques, rédigé leur document unique et mis en place un plan d'actions. Il a pris la forme d'une enquête : 398 entreprises sur 633 ont répondu, soit 63%. Une [analyse affinée des résultats](#) par taille et secteur est proposée sur le site du PRST. En 2019 et 2020 sont initiées des actions en s'appuyant sur les préventeurs locaux et des relais, comme les communes ou les clubs d'entreprises. Les services de santé ont par exemple proposé des ateliers et des accompagnements individuels. Parmi ces initiatives, l'organisation d'un forum PRST3 sur cette zone le 3 décembre 2019 a permis de rassembler 110 professionnels du secteur. Une chasse aux risques était notamment proposée par le groupe, parmi de multiples stands et ateliers thématiques.

Formation - Salarié Désigné Compétent

Le groupe Formation a travaillé sur l'action suivante : **Accompagner les salariés désignés compétents par leur employeur dans la mise en œuvre de leur mission en santé et sécurité au travail en leur donnant des outils et des méthodes pour agir.**

Concernant cette action, une double enquête a été diligentée afin de savoir quels seraient les besoins en termes de contenu de formation pour des SDC. Sur la base de ces retours, une affiche de sensibilisation et des modules d'information ont été élaborés.

Dans un second temps, un kit de communication a été réalisé. Il comprend un diaporama de présentation, cinq kakémonos, des affiches SDC pour les journées de la prévention, des documents et brochures d'information et un outil BEEKAST (questionnaire interactif).

Les services de santé au travail ligériens se sont vu proposer une intervention à la journée qui se déroule comme suit : une réunion à l'attention de leurs adhérents d'une durée de 2h30 avec présentation du SDC, échanges et réponses aux questions le matin, puis une réunion à l'attention des équipes du service de santé en début d'après-midi et enfin une seconde réunion destinée aux adhérents en fin d'après-midi sur le même format que la première.

Le groupe a également participé activement à divers forums, salons, congrès, toujours pour faire connaître et valoriser le SDC, par exemple auprès des avocats. Ce thème a également fait l'objet d'une intervention lors du Congrès national de médecine du travail qui s'est déroulé en juin 2018.

A ceci s'ajoutent 21 interventions auprès d'organismes de formations dans le cadre du suivi des habilitations de formations en Santé et Sécurité au Travail (S&ST) avec la promotion du SDC et du dispositif de formation qui y est associé et l'intégration du sujet aux 7 journées de formation de formateurs en S&ST (12 participants à chaque).

En juin 2019, lors du séminaire national des Référents en « Sauvetage Secourisme du Travail » qui se déroulait à Nancy, une intervention a été réalisée pour promouvoir l'action PRST3 ligérienne et interpeller les participants et organisateurs sur la similitude des compétences attendues entre un sauveteur secouriste du travail et un SDC lors de leurs interventions au sein de la démarche de prévention.

Une formation régionale a permis de certifier 6 nouveaux formateurs de SDC. Une journée d'échanges de pratiques entre formateurs régionaux de SDC a été organisée le 8 février 2019. Une journée d'échanges de pratiques entre formateurs nationaux d'un organisme national a été organisée régionalement le 17 septembre 2019.

La région des Pays de la Loire, au travers du PRST3, a pu mettre en place une organisation permettant :

- d'informer les entreprises sur l'obligation de désigner un salarié compétent en S & ST ;
- de former les SDC ;
- de former des formateurs de SDC ;
- d'animer des ateliers complémentaires permettant aux SDC de parfaire leur culture de prévention et d'exercer au mieux leurs missions.

L'organisation ligérienne est présente : il nous reste à la promouvoir et favoriser ainsi la démultiplication d'une culture de prévention au sein des entreprises.

Troubles Musculo-Squelettiques

La première action de ce groupe consistait à **favoriser la diffusion et l'échange d'informations sur les TMS**. Pour vulgariser cette thématique, le groupe a conçu [un film d'animation visant à combattre l'idée reçue « Pour prévenir les TMS... il suffit de montrer les bons gestes et les bonnes postures !! »](#). Ce clip est disponible depuis février 2019 sur le site du PRST. Le groupe a mis en place un plan de communication pour accompagner la diffusion de cette production ; cette vidéo comptabilise plusieurs milliers de vues !

Un second film TMS sur une autre idée reçue : « *Avec l'âge, c'est normal d'avoir des TMS* » a également été réalisé en 2020.

Toujours dans le cadre de cette 1ère action, une liste des acteurs régionaux pouvant accompagner les établissements en matière de prévention est également proposée sur le site.

Concernant la seconde action, afin d'**illustrer des démarches de prévention des TMS en région**, le groupe a identifié un premier établissement du secteur médico-social ; le tournage de ce témoignage a été réalisé début novembre 2019 et [la vidéo est disponible](#) depuis début 2020.

Enfin, une [dernière vidéo avec comme thème « combattre les idées reçues sur les TMS »](#) est également disponible avec comme principe : *Vieillir au travail ne signifie pas forcément avoir des TMS !*



Risque chimique

Soudage :

Cette action s'est déroulée en deux phases : le détail est à retrouver [sur le site PRST](#).

Phase 1 : Formation préventeurs

Transfert de la méthodologie d'accompagnement des entreprises vers les préventeurs et conseillers SSTI/UIMM/OPPBTP/FFB (2017 – Février 2018) : 34 préventeurs formés – 2 jours de formation + temps préparation. Les 34 préventeurs de la région, majoritairement issus des services de santé au travail, et dans une moindre mesure, des organisations professionnelles (UIMM, FFB, OPPBTP), qui ont participé à ces journées, pourront assurer un accompagnement des entreprises uniforme et de qualité dans les 5 départements de la région.

Création d'un film d'animation : Livré en mars 2018, il est destiné à servir de support de sensibilisation accessible sur le [site du prst-pdl.fr](#).

Phase 2 : Organisation de réunions de sensibilisation à destination des entreprises

Ces réunions d'information et de sensibilisation des professionnels se sont déroulées en octobre et novembre 2018 dans les 7 villes principales de la région. Ces soirées locales ont été animées par la Carsat, les services de santé et la Direccte. L'UIMM, l'OPPBTP, la FFB et les CCI ont apporté leur concours à la mise en œuvre. A chaque fois deux entreprises locales sont venues témoigner de leur expérience sur le sujet. A l'issue de ces rencontres, 13 témoignages d'entreprises ont été produits.

Les inscriptions ont été directement collectées sur le site internet du PRST3, donnant ainsi l'occasion aux professionnels d'y glaner d'autres informations et de soumettre des questions aux organisateurs. Le lancement de ces rencontres a été relayé par un grand article publié régionalement dans Ouest France le 27 septembre 2018. La presse quotidienne régionale y parle de prévention des risques professionnels et recueille le témoignage d'une entreprise du Maine-et-Loire. La CCI de la Sarthe a également produit un article dans son magazine ([Maine Eco](#)). Les nombreuses newsletters des partenaires de l'action ont également permis de relayer l'information auprès des professionnels.

Bilan : Sur les 7 réunions, 188 entreprises se sont déplacées, soit 220 professionnels du soudage. Les retours (questionnaire de satisfaction) sont très positifs.

Silice :

A l'issue d'un travail de collecte et d'analyse (Direccte, Carsat, Services de santé, Présanse, FFB, OPPBTP), des fiches de bonnes pratiques ont été réalisées sous forme d'un **guide web**. Une **vidéo d'animation** de sensibilisation des travailleurs et des employeurs, ainsi qu'un flyer avec QR code renvoyant vers la vidéo pour les salariés ont également été élaborés dans le cadre d'actions visant à prévenir le risque chimique. Cette vidéo et ces supports ont fait l'objet de différentes présentations lors de réunions en ligne (webinaires) avec comme cadre l'évolution réglementaire importante au 1^{er} janvier 2021 avec la classification de la silice cristalline alvéolaire comme agent Cancérogène complétée par les mesures de prévention et les effets de la silice sur la santé.

Nettoyage :

A l'issue d'un travail de collecte d'informations sur le terrain, un guide de bonnes pratiques sous forme de fiches a été élaboré. Il est accompagné d'une animation visant à sensibiliser les acteurs du nettoyage aux risques chimiques.

Amiante

En raison de ses propriétés, l'amiante a été largement utilisé dans les bâtiments et dans des procédés industriels, avant son interdiction en 1997. Face à ce problème majeur de santé publique et de santé au travail, de nombreux supports de sensibilisation et outils méthodologiques ont été réalisés :

- Un document permettant aux professionnels et au grand public [l'identification des acteurs locaux en lien avec l'amiante](#) présente les missions et les coordonnées des institutionnels, organismes de prévention, services de santé au travail, organismes professionnels et

associations. Des vidéos de présentation des acteurs (une cinquantaine de séquences) sont mises en ligne.

- Pour réaliser les travaux de traitement de l’amiante dits de « sous-section 3 », les entreprises doivent être obligatoirement détentrices d’une certification. Celle-ci est constituée d’étapes formalisées qui peuvent présenter, pour certaines entreprises, des freins et de difficultés à franchir. [Un guide d’aide à la certification des entreprises](#) est mis à disposition pour faciliter l’entrée dans la démarche de certification.
- [Onze dépliants de sensibilisation « métiers »](#), réalisés en partenariat par les services de santé au travail, les organismes de prévention et la Direccte des Pays de la Loire, sont mis à la disposition des travailleurs et employeurs réalisant des interventions susceptibles de provoquer l’émission de fibres d’amiante (sous-section 4) et présentés lors d’ateliers de sensibilisation des employeurs ou à l’occasion de visites médicales des salariés.
- Une brochure rappelle aux employeurs [les dispositions réglementaires et les recommandations applicables aux différents types de matériels de métrologie](#) utilisés sur les chantiers amiante : les différents types de matériels nécessaires, leurs conditions d’utilisation et les fréquences de contrôles pour garantir la fiabilité des mesures dans la durée.

Enfin, dans le cadre de **l’organisation d’une gestion de crise du risque amiante**, un réseau de représentants de l’Etat et de préventeurs intervenants en situation d’urgence a été constitué et un annuaire régional à usage interne a été réalisé. Un rapport sur l’identification de l’amiante lors des interventions des services d’incendie et de secours a été publié suite à la campagne de prélèvements 2018 et une offre de services de formation des gendarmes au risque amiante a été réalisée.

L’année 2020 a permis autant que possible en raison du contexte épidémique d’assurer le déploiement et la communication, par le groupe, de l’ensemble des outils produits.

Prévention des chutes de hauteur

L’originalité de la gestion de cette thématique du PRST a été de s’adosser aux actions entreprises par la CARSAT et l’OPPBTB. La thématique était développée autour de trois sous actions visant respectivement les entreprises, les coordonnateurs SPS et les Maitres d’œuvre – maitres d’ouvrages.

L’action vers les entreprises visait à prévenir les risques et améliorer les conditions de travail. Ainsi, 1000 entreprises ont été sensibilisées, 100 entreprises suivies individuellement et enfin 50 subventions de matériel à hauteur de 500 000 € ont été allouées en appui du PRST. En pratique sur le terrain, cela se vérifie par l’augmentation du nombre et de la qualité des échafaudages utilisés à montage et démontage en sécurité, par le nombre de salariés formés au montage/démontage des échafaudages. Des progrès restent à faire en matière de vérification et de maintenance du matériel



En matière de travaux en hauteur, la coordination Sécurité Protection de la Santé a un rôle majeur afin de contribuer à la réduction de ce risque tant à la conception des ouvrages qu’à leur exploitation. En pays de la Loire, un club de CSPS se réunit entre 2 et 3 fois par an ; ces réunions regroupent entre 10 et 20 coordonnateurs et permettent un échange de bonnes pratiques et des mises à niveaux sur les sujets réglementaires.



Les organismes de préventions ont accompagné une centaine d'opérations de BTP relevant de la coordination SPS tant en phase conception que réalisation

En dépit de toute l'expertise développée par les CSPS, la valorisation des résultats opérationnels et économiques de leur mission qui permettrait de convaincre les MOA et MOE des bénéfices sociaux et économiques de la CSPS reste difficile.

Le secteur de la maison individuelle est très présent dans la région Pays de la Loire. Aussi dans le cadre du PRST3, il a été choisi une action en cette direction afin d'intégrer la prévention des risques de chute à la conception de ces ouvrages. Une charte de bonnes pratiques a été signée avec la LCA-FFB. Sur les chantiers, l'accent a été mis sur la mise en place systématique des trémies et l'aménagement des accès de plain-pied sur les chantiers.

En revanche sur les chantiers, la mutualisation des équipements de manutention n'est pas mise en œuvre et les moyens d'accès en hauteur sont souvent inadaptés, les règles d'hygiène ne sont pas respectées.



Prévention des risques psychosociaux

Pour prévenir les risques psycho-sociaux dans les entreprises de la région Pays de la Loire, plusieurs outils ont été créés et mis à disposition.

En premier lieu, le site www.prst-pdl.fr propose un [état des lieux](#) des ressources humaines, documentaires et institutionnelles en prévention des RPS en Pays de la Loire, construit par cibles et par département.

Par ailleurs, plusieurs outils pédagogiques ont été réalisés, tous résolument innovants et ludiques.

Outil « mini-roue RPS » : Santé au Travail 72 a réalisé un outil pédagogique de sensibilisation permettant d'aborder 6 thématiques récurrentes accompagnées de questions à se poser et d'exemples de pistes d'actions possibles en prévention. L'outil ayant rencontré un vif succès, il a été dupliqué en miniature (mini-roue RPS) afin de devenir un outil du PRST3. Ces outils (grande roue et mini-roue) sont mobilisés lors des différentes manifestations en région comme vecteur de communication ; ils sont utilisés aussi lors des actions de formation. Il est possible de s'en procurer une auprès de son service de santé.

Création d'un Escape Game : un Escape Game est également disponible afin de sensibiliser de manière ludique les acteurs de l'entreprise à la compréhension des RPS et aux fondamentaux d'une démarche de prévention des RPS.

Ciné-débat : la prévention des RPS est un sujet autour duquel il faut échanger et dialoguer pour comprendre. Des soirées sont organisées dans plusieurs départements de la région dans des cinémas d'art et d'essai partenaires. Un film évoquant le sujet de la souffrance mentale au travail est projeté, suivi d'un débat avec des spécialistes. Une première semaine ciné-débat a été organisée dans la Sarthe.

Qualité de Vie au Travail

Le groupe effectue un travail de sensibilisation au quotidien, qui se poursuit à travers les actions des différents membres du groupe.

Le groupe a mené à bien sa première action qui consistait à sensibiliser 1.000 acteurs relais sur le thème de la QVT. Les Webinaires ont bien fonctionné, grâce à un bouche à oreille efficace et à un engagement fort des partenaires du groupe. Des supports de sensibilisation et de découverte de ce sujet ont été mis en ligne sur le site PRST, dans le cadre de l'action « [1000 acteurs pour la QVT](#) ».

Des [accompagnements d'entreprises de moins de 50 salariés](#) sont également engagés sur des actions concrètes. Ces appuis gratuits permettent aux entreprises de s'engager dans des démarches QVT et

de rapidement passer à l'action. Les entreprises sont identifiées par les partenaires du groupe et, après validation collective, l'ARACT réalise les accompagnements sur financement de la DIRECCTE.

Des témoignages d'entreprises qui se sont lancées et qui donnent envie à d'autres de s'emparer de ce sujet sont rassemblés et valorisés dans le cadre de « Mag QVT ». [Les deux premiers numéros sont parus en 2019](#) (à retrouver sur le site du PRST) et rassemblent déjà une quinzaine de témoignages.

Prévention de la désinsertion professionnelle

La saisie des données sur les actions de maintien dans l'emploi des SSTI par questionnaire a été reconduite en 2019 sur 2 mois : novembre et décembre. L'action a nécessité du temps pour le COPIL, mais a permis, à partir des données de 2018, sorte de test grandeur nature, d'améliorer le questionnaire et d'avoir le même outil de saisie, ce qui facilitera l'analyse prévue en 2020.

Plusieurs interventions ont eu lieu auprès des organisations syndicales : échanges toujours intéressants et très riches.

Pas de sollicitation côté employeurs, mais thème retenu pour les rencontres locales de prévention sur Ancenis et Gorges organisées dans le cadre de l'action du PRST : une mini-conférence et des échanges avec les entreprises présentes ont permis d'évoquer ce sujet.

Le projet d'organisation d'une journée PDP régionale a été reporté puis annulé en raison de la crise sanitaire. Il pourra être repris dans le cadre du prochain PRST.

Un travail est également engagé au niveau des CPOM sur des sensibilisations des soignants, notamment sur l'intérêt de la visite de pré-prise (flyer GIST-CARSAT-DIRECCTE par exemple, ...).

Offre de services aux TPE



Les TPE PME constituent l'immense majorité du tissu économique. Il est donc absolument nécessaire de s'assurer que les apports du PRST3 sont adaptés à ces structures et surtout que les outils, supports, messages, appuis leur sont accessibles et connus.

En premier lieu, Il est primordial que les entreprises puissent comprendre qui fait quoi et qui solliciter en fonction de la question posée. Un effort de lisibilité du rôle de chaque partenaire du plan a été réalisé en créant sur le site www.prst-pdl.fr une rubrique « partenaires » et en publiant des entretiens avec chacun d'entre eux.

Un réseau de référents PRST dans les différents organismes et au-delà a également été mis en place, avec envoi d'une newsletter tous les deux à trois mois afin de diffuser les nouveautés.

En avril 2018, une matinée de réflexion collective a été organisée autour du thème « comment toucher les TPE PME avec des messages de prévention ». Plusieurs idées intéressantes ont émergé, par mis lesquelles l'organisation de forums locaux pour apporter aux entreprises d'un bassin les outils et informations élaborées par les différents groupes thématiques. Des cinq zones initialement investiguées, trois ont été retenues et des forums à destination des TPE et PME y ont été organisés.

Trois forums se sont tenus entre septembre et décembre 2019, au Mans, à Ancenis et à Gorges : 200 entreprises y ont participé, ainsi que 200 jeunes issus de CFA ou de lycées professionnels. Ce temps de rencontre d'une demi-journée s'organise avec les professionnels du territoire, en s'appuyant sur des relais (associations de commerçants, clubs d'entreprises, organisation syndicale ou patronale, grande entreprise locale, communauté de communes...). On y trouve plusieurs mini-conférences, des témoignages d'entreprises locales, des sessions ludiques autour de plusieurs sujets de prévention issus du PRST (*soudage, qualité de vie au travail, addictions, maintien dans l'emploi, amiante, salarié désigné compétent, risque routier, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux,*

chutes de hauteur). Des outils, des aides et des supports de sensibilisation destinés aux salariés et aux employeurs sont mis à disposition. Des entreprises locales viennent aussi montrer aux autres les équipements innovants qu'elles ont acquis (drone métreur par exemple).

Recueil de données en santé au travail

Les [chiffres clés de la santé au travail en Pays de la Loire](#), publiés fin 2018 pour la première fois grâce au travail coopératif entre les partenaires locaux, ont été mis à jour en décembre 2019 comme en décembre 2020.

Parallèlement, l'étude demandée à l'ORS par exploitation du Système National des Données en Santé (SNDS) donne lieu à une publication en décembre 2019 sur le thème suivant : [« Arrêts de travail par secteur d'activité, une étude innovante en Pays de la Loire »](#). Ce travail repose sur un appariement des données relatives aux arrêts de travail contenues dans le SNDS et des codes NAF des entreprises de la base SIRENE.

Attractivité du métier de médecin du travail

Le groupe a participé au forum de présentation des spécialités aux internes en médecine à ANGERS en juillet 2019 ; cette expérience est à renouveler en 2020 et un forum aura lieu également à Nantes.

On notera également la mise en place de stages d'externes, via la faculté d'Angers, au SMIA (service de santé au travail de la région d'Angers). Le groupe essaie de mettre en place la même chose au niveau de l'université de Nantes, des démarches ont été entreprises mais du fait du départ d'un membre du groupe, cela n'a pas pu être finalisé à ce jour.

Une interne effectue sa thèse sur l'attractivité du métier de médecin du travail (sondage en cours auprès des étudiants de 5^{ème} année). Thèse d'un interne sur le sujet soutenu le 15/11/2019 et qui va permettre de dégager des pistes de travail pour l'année 2020.

Un projet est à l'étude dans le cadre du service de santé sanitaire.

Eolien en Mer (EMR) (interrégional : Bretagne, Normandie et Pays de la Loire)

Dans les années à venir et pour la première fois, des champs éoliens vont être implantés au large des côtes françaises, en plusieurs endroits, notamment près de St Nazaire, de l'île d'Yeu et de St Briec. Cette activité nouvelle va engendrer des situations de travail spécifiques.

Afin de prévenir au mieux les risques d'accident et de maladie professionnelle, une réflexion partenariale ouverte a été engagée. Elle s'appuie à la fois sur l'expérience des professionnels, des préventeurs maritimes classiques ainsi que sur le parallèle avec les travaux menés concernant les champs éolien terrestres. Des partenaires venus des régions Bretagne et Pays de la Loire y contribuent, rejoints par des préventeurs normands.

Une des préoccupations de ce groupe est de stabiliser le corpus de règles applicables en terme de droit de la santé sécurité au travail afin d'unifier les attentes de préventeurs et de délivrer un message clair aux professionnels.

Par ailleurs, l'observation et le retour d'expériences sont au cœur de la démarche d'analyse proposée. Par exemple, un voyage d'études a été organisé à Ostende du 19 au 21 septembre 2018 : 7 membres du groupe, venus d'organismes différents (DIRECCTE, CARSAT, OPPBTP, SSGM et IMP), sont allés à la rencontre des préventeurs et des entreprises qui exploitent les champs éoliens belges, ils ont pu échanger et recueillir des retours d'expérience précieux.

De tous ces éléments est né en 2020 un guide de bonnes pratiques à destination des préventeurs sur le sujet des risques liés à l'éolien en mer : du stade de la fabrication des éléments d'éolienne à celui de la maintenance des champs en passant par leur installation. Ce guide permettra de mêler des connaissances techniques, juridiques et médicales. Il sera évolutif.

Communication

Notre initiative régionale de création d'un site internet et la mise en œuvre d'outils de communication diversifiés (produits dérivés, logo, newsletter, linkedIn, ...) constitue une expérience riche d'enseignements. Elle est de nature à installer le PRST comme une « marque », identifiée par tous les partenaires comme une référence commune en matière de prévention.

En 2019 de nouveaux kakemonos ont été créés avec pour visuels des éléments sur « prévention=performance » (économique d'une part et sociale d'autre part) et le logo du PRST3 Pays de la Loire.

Des goodies ont également été proposés, notamment dans le cadre des trois forums à destination des entreprises : clés usb, stylos, blocs et même des mini-trousses de secours.

Le site internet www.prst-pdl.fr lancé en mars 2017 est toujours alimenté de façon hebdomadaire. Il constitue un point de référence pour tous les contributeurs et joue à plein son rôle fédérateur. La lettre d'informations, qui attire l'attention sur les nouveautés du site, lancée en décembre 2017, en est à son septième numéro.

La création d'un profil **LinkedIn** pour le PRST3 en février 2018 est un pas supplémentaire en direction des entreprises : ce medium était fortement demandé par les organisations professionnelles afin de relayer vers les entreprises les messages de prévention et la connaissance du plan.

Le groupe communication a également été sollicité par plusieurs groupes thématiques pour les aider dans la réalisation de supports (vidéos ou numériques).

Une galerie d'affiches a été créée : une par thème du PRST. Elles ont été utilisées lors des différentes manifestations organisées cette année : le bilan intermédiaire du plan organisé le 5 juillet 2019 en présence de Frédéric TEZE pour la DGT et de Marine JEANTET pour la CNAM, ainsi que les trois forums organisés sur les territoires (voir en fin de document).



Et demain, comment créer ensemble le PRST4 ?